

SIMAJE
Du Pays de Lourdes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 22 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux mars, le Comité Syndical, dûment convoqué le 16/03/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT, Président.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Stéphane MILAN, Jean-Marc BOYA, Marie PLANE, David SARROCA, Emeline LABARRE, Sylvie SILORET, Guy VERGES, Stéphane AGUSSAN, Sandrine MAURA, Marie-Christine POMES, Christine GRIS, Stéphane ARTIGUES, Vincent FORTASSIN, Sylvie MAZUREK, Philippe ERNANDEZ, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Jean-Georges CRABARIE, Julien LABORDE, Marie ETCHEVERRY, Michel GASTON, Jeannine BORDE, Christine CARRERE, Firmin LOZANO, Nicole PEREZ, Cynthia TONOUKOUIN

Étaient représenté(e)s :

Gérard CLAVE donne procuration à Thierry LAVIT
Paul SADER donne procuration à Sandrine MAURA
Cécile PREVOST donne procuration à Sylvie MAZUREK
Patrick LEFORT donne procuration à Philippe ERNANDEZ

Étaient excusé(e)s :

Christiane CAZENAVE, Yannick COURADET, Denise CAPOU, Anthony MARTINEZ, Francine GALY, Hélène SUBRA, Christiane ARAGNOU, Laurence DEMASLES, Antoine NOGUEZ, Michèle LAVILLE

Secrétaire de séance : Vincent FORTASSIN

Madame Marie PLANE et Madame Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI arrivent au début de la lecture de la délibération n° 4.

N° 4

BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Le Budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 10 727 410 €, et en section d'investissement à la somme de 3 345 400 €, soit un total pour les deux sections de 14 072 810 €.

Il est précisé que les soldes comptables de l'exercice 2021 ainsi que les reports de crédits en dépenses et en recettes d'investissement sont repris par anticipation avant le vote du compte administratif :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés N-1		2 631 610,04 €		137 584,44 €
Restes à réaliser 2021			322 769,70 €	
Opérations exercice 2022	10 727 410,00 €	8 095 799,96 €	3 022 630,30 €	3 207 815,56 €
TOTAL	10 727 410,00 €	10 727 410,00 €	3 345 400,00 €	3 345 400,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 727 410 € et se composent :

Chap 011 - des charges à caractère général pour **1 563 907 €**

Chap 012 - des charges du personnel à hauteur de **5 200 000 €**

Chap 65 - des autres charges de gestion courante s'élevant à **1 287 321 €**

Elles correspondent aux contributions et subventions versées à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de Lourdes et de Saint-Pé, au Centre Hospitalier pour la crèche Saint-Vincent de Paul, à la halte garderie "la Souris verte", au Comité d'entraide, aux subventions versées aux écoles, au remboursement de quelques contributions parentales et du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du massif du Pibeste-Aoulhet, aux redevances et droits informatiques, aux créances éteintes et aux admissions en non-valeur.

Chap 66 - des charges financières s'élevant à **45 000 €** correspondant aux intérêts payés sur les emprunts.

Chap 67 - des charges exceptionnelles s'élevant à **3 000 €** (pénalités de retard de paiement/intérêts moratoires).

Chap 022 - d'une enveloppe de **120 000 €** pour les dépenses imprévues

Chap 042 - des amortissements estimés à **145 000 €**

Compte-tenu du solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, la somme de **2 363 182 €** peut être virée vers la section d'investissement.

II - RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10 727 410 €

Au résultat de fonctionnement reporté de 2021 d'un montant de **2 631 610,04 €** vient s'ajouter :

Chap 013 - les atténuations de charges estimées à 55 700 €
(remboursements sur charges du personnel et variation du stock de la restauration scolaire)

Chap 70 - les produits des services pour 474 000 €

Ils correspondent aux contributions parentales de la cantine, des centres de loisirs et à des dépenses payées par le SIMAJE et remboursées :

- par la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) concernant le remboursement de frais d'affranchissement,
- par la Ville de Lourdes au titre du remboursement des fluides concernant l'utilisation des locaux du Lapacca, du carburant pour des véhicules mis à disposition par le SIMAJE.

Chap 74 - Les dotations et participations s'élèvent à 7 546 699,96 €

Elles concernent :

- les contributions des communes membres pour 7 227 872 €
- les participations du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour 279 600 €, perçues au titre des accueils de loisirs,
- la participation de l'État pour l'acquisition de capteur CO2 d'un montant de 3 500 €,
- les participations enfants hors territoire pour 25 200 €,
- la participation de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) pour les accompagnateurs dans les transports scolaires pour 6 000 €,
- le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses d'entretien 2020 des bâtiments pour 4 528 €.

Chap 75 - Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 8 300 €

Ils correspondent aux loyers perçus de la part de l'Inspection académique.

Chap 77 - Les produits exceptionnels s'élèvent à 3 600 €

Chap 042 - Amortissement subvention pour 7 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 345 400 €.

Elles correspondent, d'une part, aux opérations d'équipement détaillées ci-dessous :

OPERATIONS EQUIPEMENT	Restes à réaliser 2021	BP 2022	Total BP 2022
Bâtiment administratif	20 420,78	85 800,00	106 220,78
Reconstruction Souris verte		3 000,00	3 000,00
Multi accueils 60 places		193 000,00	193 000,00
Affaires scolaires	279 471,68	409 700,00	689 171,68
Cuisine centrale		38 000,00	38 000,00
Centre aéré lourdes	22 877,24	6 000,00	28 877,24
Relais assistants maternels		4 200,00	4 200,00
Opérations non individualisées		1 990 430,30	1 990 430,30
TOTAL OPERATIONS	322 769,70	2 730 130,30	3 052 900,00

d'autre part,

Chap 16 - au remboursement du capital de la dette pour 235 000 €

Chap 040 - à l'amortissement d'une subvention pour 7 500 €

Chap 041 - aux opérations patrimoniales pour 50 000 €

II - RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 345 400 €.

Au résultat reporté d'investissement 2021 s'élevant à 137 584,44 € viennent s'ajouter :

Chap 10 - l'affectation du résultat de fonctionnement prévisionnel 2021 pour 322 769,70 € et le FCTVA sur les investissements 2020 pour 86 693,86 € ,

Chap 13 - les subventions à hauteur de 240 170 €,

Chap 040 - les amortissements estimés à 145 000 €,

Chap 041 - les opérations patrimoniales pour 50 000 €,

Chap 021 - le virement de la section de fonctionnement pour 2 363 182 €.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 15 mars 2022,

1°) adoptent le Budget 2022,

2°) indiquent que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et au chapitre en section d'investissement,

3°) précisent que les soldes comptables de l'exercice 2021 ainsi que les reports de crédits en dépenses et recettes d'investissement sont repris par anticipation avant le vote du compte administratif,

4°) autorisent Monsieur le Président à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



P° Extrait Conforme,

Le Président,

Thierry LAVIT

Je soussigné, Thierry LAVIT, Président
du SIMAJE, certifie avoir fait afficher
à l'emplacement prévu à cet effet le présent acte
du
au
Fait à Lourdes, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID : 065-200077816-20220329-DEL4_CS220322-DE

